

"Oradour coloniaux français" : "Il y a eu des massacres équivalents à celui d'Oradour" en

Algérie *Entretien Afrique* Publié le : 19/04/2026 – 09:56 9 min Temps de lecture Par : [Assiya HAMZA](#)



Des parachutistes de l'armée française près de l'école de M'Chounèche, dans le massif des Aurès, le 15 novembre 1954. © Bourcier, AFP

https://www.france24.com/fr/afrique/20260419-oradour-coloniaux-fran%C3%A7ais-massacres-%C3%A9quivalents-oradour-alg%C3%A9rie-colonisation?utm_source=firefox-newtab-fr-fr

Tortures, "enfumades", déportations, disparitions forcées... Peut-on comparer les massacres commis par la France dans ses anciennes colonies à celui perpétré par les nazis le 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane ? Pour le politologue Olivier Le Cour Grandmaison, qui consacre son dernier ouvrage à cette question au cœur d'une polémique médiatico-politique en février 2025, les historiens ont tranché depuis longtemps.

"Chaque année, en France, on commémore [ce qui s'est passé à Oradour-sur-Glane](#), c'est-à-dire le massacre de tout un village. Mais on en a fait des centaines, nous, en [Algérie](#). Est-ce qu'on en a conscience ?" Le 25 février 2025, le journaliste français Jean-Michel Apathie prononçait cette phrase dans sa chronique sur RTL, provoquant une polémique d'une violence sans nom. Il est alors accusé de "ne pas aimer la France" : [Jordan Bardella](#),

président du [Rassemblement national](#), lui reproche de "falsifier odieusement l'histoire", [Éric Ciotti](#) (Union des droits pour la République, UDR) de faire de la "propagande indigéniste", Cyril Hanouna, animateur du groupe de Vincent Bolloré de "comparer la [France](#) à l'Allemagne nazie"... Face au lynchage politico-médiatique, et après sa suspension par la direction de RTL, Jean-Michel Apathie décide de quitter la radio, malgré le soutien de nombreux historiens.

Pour Olivier Le Cour Grandmaison, enseignant en sciences politiques et philosophie politique à l'université Paris-Saclay, ce "scandale" signe "le triomphe des préjugés de la mythologie nationale républicaine sur la vérité historique". La France a-t-elle commis des massacres de civils comparables à ce symbole de la barbarie nazie lors de sa conquête coloniale aux XIX^e et XX^e siècles ? C'est ce que veut démontrer Olivier Le Cour Grandmaison dans "Oradour coloniaux français. Contre le 'roman national'" (éd. Les Liens qui libèrent). Le politologue détaille comment le roman national, "ce récit réputé glorieux de l'histoire de France", a permis de dissimuler et de nier "l'extrême brutalité de la colonisation française".

France 24 : Pourquoi ce titre, "Oradour coloniaux français" ? Est-ce pour choquer ?

Olivier Le Cour Grandmaison : Ce n'est pas le but du livre. Il s'agit de rétablir des vérités historiques établies depuis très longtemps. La référence à Oradour surgit très tôt après la [Seconde Guerre mondiale](#), notamment avec l'intervention en décembre 1945 d'un député du Parti communiste algérien à l'[Assemblée nationale](#) constituante (L'Algérie est alors encore un territoire français, qui envoie des députés à l'Assemblée à Paris, NDLR.)

À partir du 8 mai 1945, il y a eu de terribles massacres en Algérie – dont le bilan se situe entre 30 000 et 35 000 morts. Des civils ont été massacrés par l'armée française et par des milices coloniales, et les cadavres ont parfois été brûlés dans des fours à chaux pour les faire disparaître. Ces techniques de terreur et de massacres n'ont pas grand-chose à envier aux méthodes employées par la division "Das Reich" à Oradour-sur-Glane.

Par ailleurs, lors de la conquête de l'Algérie par le général

Bugeaud, il y a eu des épisodes parfaitement connus et étudiés. Le général Bugeaud donne l'ordre suivant à ses officiers qui s'apprêtent à partir en campagne : "Si ces gredins (les indigènes, NDLR) se retirent dans leur caverne, fumez-les comme des renards." Cet ordre est appliqué notamment par le général Péliissier, qui procède à une "enfumade" exterminant une tribu entière de 1 000 personnes – des hommes, femmes, enfants et vieillards désarmés. Là encore, on est en droit de considérer qu'il s'agit bien de massacres équivalents à celui d'Oradour.

Après le début de la dernière guerre d'Algérie, le 1^{er} novembre 1954, des résistants ont aussi fait référence à la "Gestapo d'Algérie". Pour eux, les méthodes employées par l'armée française étaient équivalentes en matière de torture à celles de la Gestapo allemande. Ils utilisaient le terme "Gestapo française" pour qualifier ces pratiques de torture et, évidemment, les dénoncer.

Le fait de revisiter son histoire coloniale est-il une particularité française ?

Le débat n'oppose pas deux interprétations de l'histoire. Il oppose ceux qui sont attachés à l'établissement de connaissances et de la vérité à ceux qui défendent ce qui relève d'un roman national. Cette mythologie impériale républicaine euphémise les crimes commis, voire les nie totalement. Il s'agit bien d'une volonté de falsification et d'entretien d'une mythologie nationale.

La France présente une certaine particularité. Si on compare avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Canada et les États-Unis, tous ces États ont reconnu d'une façon ou d'une autre les crimes commis pendant la période coloniale ou à l'encontre des populations autochtones (le gouvernement britannique a exprimé des "sincères regrets" pour la répression de l'insurrection Mau Mau au Kenya, dans les années 1950 ; l'Allemagne s'est excusée en 2021 pour "le génocide" des tribus Héréros et Namas en Namibie, etc. NDLR). Dans certains cas, la justice a accordé des réparations financières aux victimes ou à leurs descendants. La comparaison permet de révéler l'extraordinaire "retard" français lié à la pusillanimité persistante des autorités politiques, de droite ou de gauche.

Y a-t-il une particularité algérienne ou ces méthodes ont-elles été utilisées dans toutes les colonies françaises ?

Globalement, il y a beaucoup de similitudes entre les méthodes de guerre de terreur imposées aux indigènes dans les différents territoires de l'Empire. L'[Indochine](#) et la guerre d'Algérie présentent une particularité : c'est là qu'est mise en œuvre la doctrine de la guerre contre-révolutionnaire. Sont théorisées et mises en œuvre les pratiques de la torture et de la disparition forcée, aujourd'hui qualifiées de crimes contre l'humanité. Les forces armées françaises, sous l'autorité du pouvoir politique, ont déporté deux millions et demi de civils algériens, placés dans des camps de regroupement afin de vider des régions entières de leur population. L'objectif était de priver le [FLN](#) (le Front de libération nationale fondé en octobre 1954 pour lutter contre la colonisation, NDLR) de tout soutien militaire et logistique. Les techniques de terreur de masse ont été utilisées après la guerre d'Algérie, notamment [au Cameroun](#).

Le crime contre l'humanité est défini dans le code pénal français. La torture et la disparition forcée sont considérées comme des crimes contre l'humanité dès lors que les motifs sont ethniques, raciaux ou politiques. Les militaires ont agi en vertu d'un plan parfaitement concerté, élaboré par les militaires et souhaité et cautionné par les politiques. Ces méthodes faisaient partie de leur mission de "pacification" de l'Algérie.

La "pacification" n'est pas beaucoup enseignée en France. Est-ce une volonté d'occulter la conquête coloniale ?

La "pacification" est le terme officiel employé par les autorités politiques et militaires au moment de la conquête de l'Algérie, après la nomination du général Bugeaud au poste de gouverneur général. Il laisse entendre que l'objectif de la colonisation est d'apporter la paix aux populations qui vont être conquises et dominées et de créer ainsi les conditions du développement de ces colonies. Les événements, la chronologie, la responsabilité des militaires et des politiques sont parfaitement établis par des ouvrages très importants. Le problème vient plutôt des programmes d'enseignement dans le secondaire, qui accordent fort peu d'importance à la conquête de l'Algérie et plus largement à

l'histoire coloniale de la France.

Il y a cependant eu des avancées significatives en matière de contenus des manuels scolaires. Je pense notamment à la question de l'esclavage et [du Code noir de 1685](#). Le problème, c'est que les enseignants du secondaire sont contraints par des horaires et limités. Aujourd'hui, les collégiens et les lycéens ne connaissent pas ou fort mal l'histoire coloniale de la France.

À voir aussi [Guerre d'Algérie : le viol des femmes, un sujet encore tabou](#)

En 2017, Emmanuel Macron avait évoqué [des "crimes contre l'humanité"](#) lors d'une visite en Algérie. Après son élection, ces termes ont disparu de son discours. A-t-il plié face au roman national ?

Cette déclaration a été faite en tant que candidat et non en tant que président de la République. Dès qu'il est rentré à Paris, il est revenu pour partie sur ces déclarations. S'engager sur ce terrain lui aurait posé des problèmes dans le cadre de l'élection présidentielle. C'est aussi pourquoi en tant que chef de l'État, il n'a rien fait pour avancer sur la question d'une reconnaissance des crimes coloniaux commis pendant la colonisation de l'Algérie. Macron n'a cessé d'évoluer sur ces questions. Depuis [la loi du 23 février 2005](#), le Rassemblement national (et son prédécesseur, le Front national, NDLR) et les droites radicalisées n'ont cessé de défendre le passé impérial français : [François Fillon](#), Bruno Retailleau et [Édouard Philippe](#).

À lire aussi [En Algérie, Macron appelle à regarder l'avenir malgré un passé "douloureux"](#)

Cette loi du 23 février 2005 sur le "rôle positif de la colonisation" a-t-elle, selon vous, constitué un tournant ?

C'est un tournant très significatif. C'est le moment où, pour des raisons de concurrence électorale, la majorité de droite, c'est-à-dire l'[UMP](#) présidée par [Nicolas Sarkozy](#), décide de défendre des positions de réhabilitation du passé colonial français qui sont, de fait, celles du [Front national](#) depuis très longtemps.

C'est une double exception. D'une part, parce que la France est la seule ancienne puissance coloniale à avoir voté une telle

loi. D'autre part, parce que l'État ne peut pas intervenir dans les sciences humaines et en particulier l'histoire. Il faut rappeler qu'il s'agit d'établir une interprétation à la fois officielle et apologétique du passé colonial français. C'est une position parfaitement illibérale et attentatoire à l'autonomie indispensable des sciences humaines en général, et de l'histoire en particulier.

À lire aussi [Guerre d'Algérie : Sarkozy tacle Hollande sur la commémoration du 19-Mars](#)

En tant qu'historien, pensez-vous que la France doit faire la paix avec son passé ? Alger exige une "repentance" ...

On ne fait pas la paix avec un passé, mais éventuellement avec des États anciennement colonisés, l'Algérie en particulier. Cela passe évidemment par la reconnaissance des crimes commis au cours de la colonisation. A minima, il faut considérer que ces crimes relèvent de crimes d'État, et de crimes contre l'humanité.

[Ces demandes de l'Algérie](#) sont soumises à des considérations à la fois d'ordre intérieur et diplomatique qui n'ont pas grand-chose à voir avec un souci de vérité historique. Il s'agit d'utiliser l'histoire comme ressource politico-diplomatique. En France, ceux qui œuvrent pour la reconnaissance des crimes n'utilisent jamais ce vocabulaire moral et religieux. C'est une question politique et juridique.

À voir aussi [Frantz Fanon : de la Martinique à l'Algérie, ses combats contre le colonialisme](#)